

Vous êtes infirmiers ou kinésithérapeutes libéraux Validez votre DPC 2016 avec le réseau LCD !

Le réseau Lutter Contre la Douleur offre un programme qui permet à tous les kinésithérapeutes et infirmières libéraux, de satisfaire leurs obligations de Développement Professionnel Continu (DPC)*.

➤ **Intitulé et Numéro du programme :**

Améliorer la prise en charge des patients souffrant de douleur chronique et /ou en fin de vie.
N° 16981500003

➤ **Les 3 étapes du programme :**

○ **Etape 1 : Evaluation des besoins et aspects pratiques des prises en charge**

Cette étape du programme vous permet de mesurer, sur la base d'indicateurs, les écarts entre vos propres pratiques professionnelles et des règles de bonnes pratiques. Sur la base de cette autoévaluation, vous pourrez identifier des axes d'amélioration de vos pratiques professionnelles. Le réseau vous proposera de décrire, grâce à un questionnaire, des cas ciblés de prises en charge de patients rencontrés au cours des trois derniers mois afin d'établir un audit clinique.

Option : vous avez la possibilité de venir présenter ces cas lors d'une de nos RCP mensuelles.

Fondamental : "Analyse des pratiques professionnelles"

Format : Auto-questionnaire du réseau LCD, «Non Présentiel».

Validation de l'étape : renvoyer vos réponses au questionnaire d'audit ou participer à 1 réunion.

○ **Etape 2 : Modules de e-learning sur la prise en charge de la douleur**

Formation à distance non présentielle et accessible à tout moment

Identifier les points critiques et les points clés des bonnes pratiques, des recommandations des sociétés savantes et de l'HAS dans la prise en charge de la douleur en ville.

Fondamental : "Acquisition / Perfectionnement de connaissances et/ou de compétences".

Format : catalogue disponible de 10 modules de formation de 1H45, «Non Présentiel».

Validation de l'étape : valider 2 modules au choix.

○ **Etape 3 : Actions d'amélioration et de suivi**

Cette étape du programme vous permettra de mesurer la progression de vos pratiques professionnelles entre les deux audits. Vous devrez à nouveau remplir un questionnaire d'audit au plus tard 2 mois après la session présentielle de ce programme. Le réseau LCD procédera alors à une analyse comparative de vos deux questionnaires et vous proposera un temps d'échange pour vous accompagner dans la construction des actions d'amélioration de vos pratiques professionnelles.

Fondamentaux : "Evaluation des pratiques professionnelles" et "Mise en place et suivi d'actions d'amélioration".

Format : 3h (demi-journée), «Non Présentiel».

Validation de l'étape : renvoyer vos réponses au questionnaire d'audit ou participer à 1 réunion.

Votre participation vous donne potentiellement droit à **une indemnisation**

Comment s'inscrire ?

Pour toute question contactez Gaëlle Savigneau (IDE)

au 01 43 41 14 00 ou infirmiere.lcd@free.fr

* Le DPC est une démarche individuelle, permanente, obligatoire, et annuelle. Elle s'impose à tous les professionnels de santé.